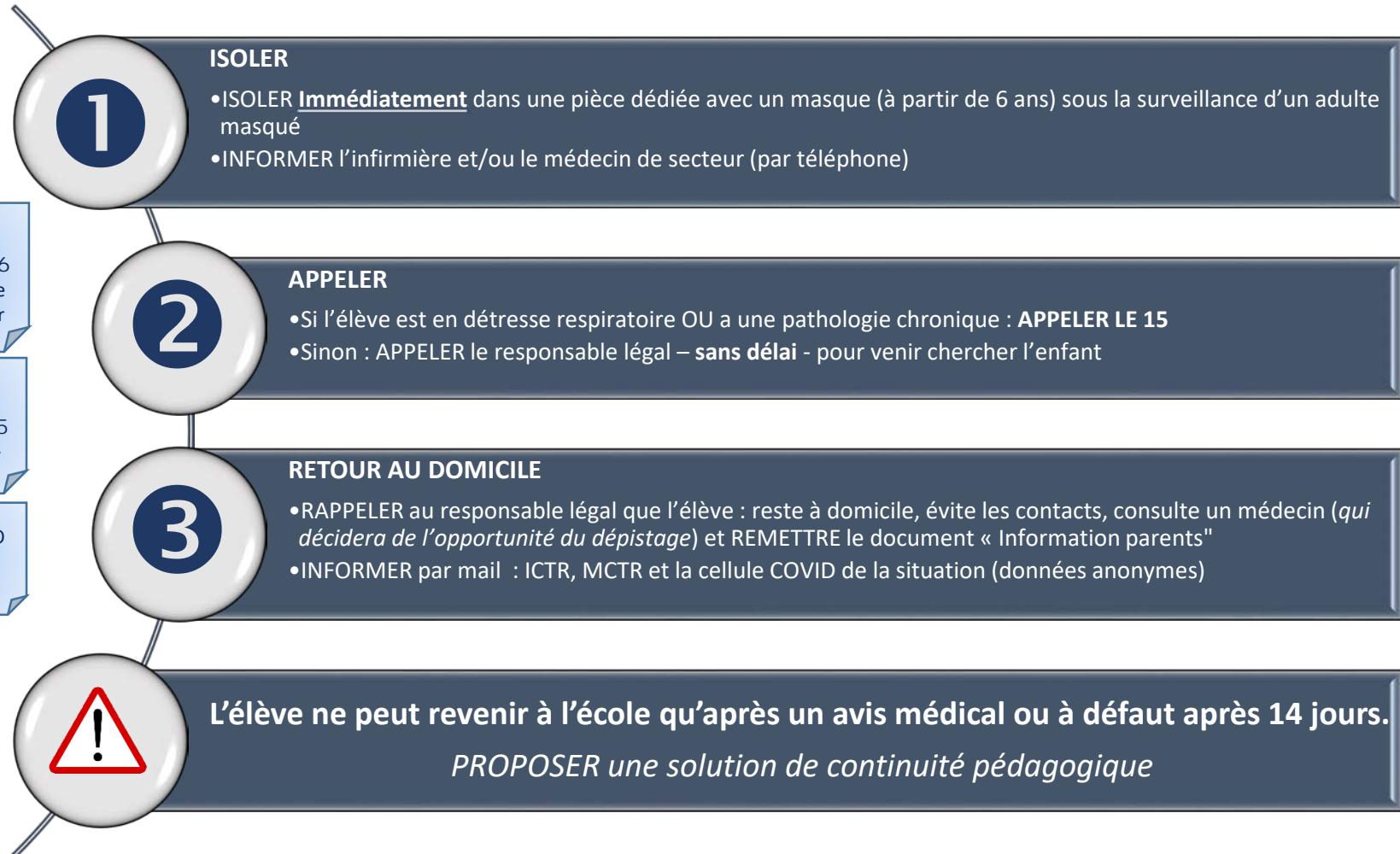


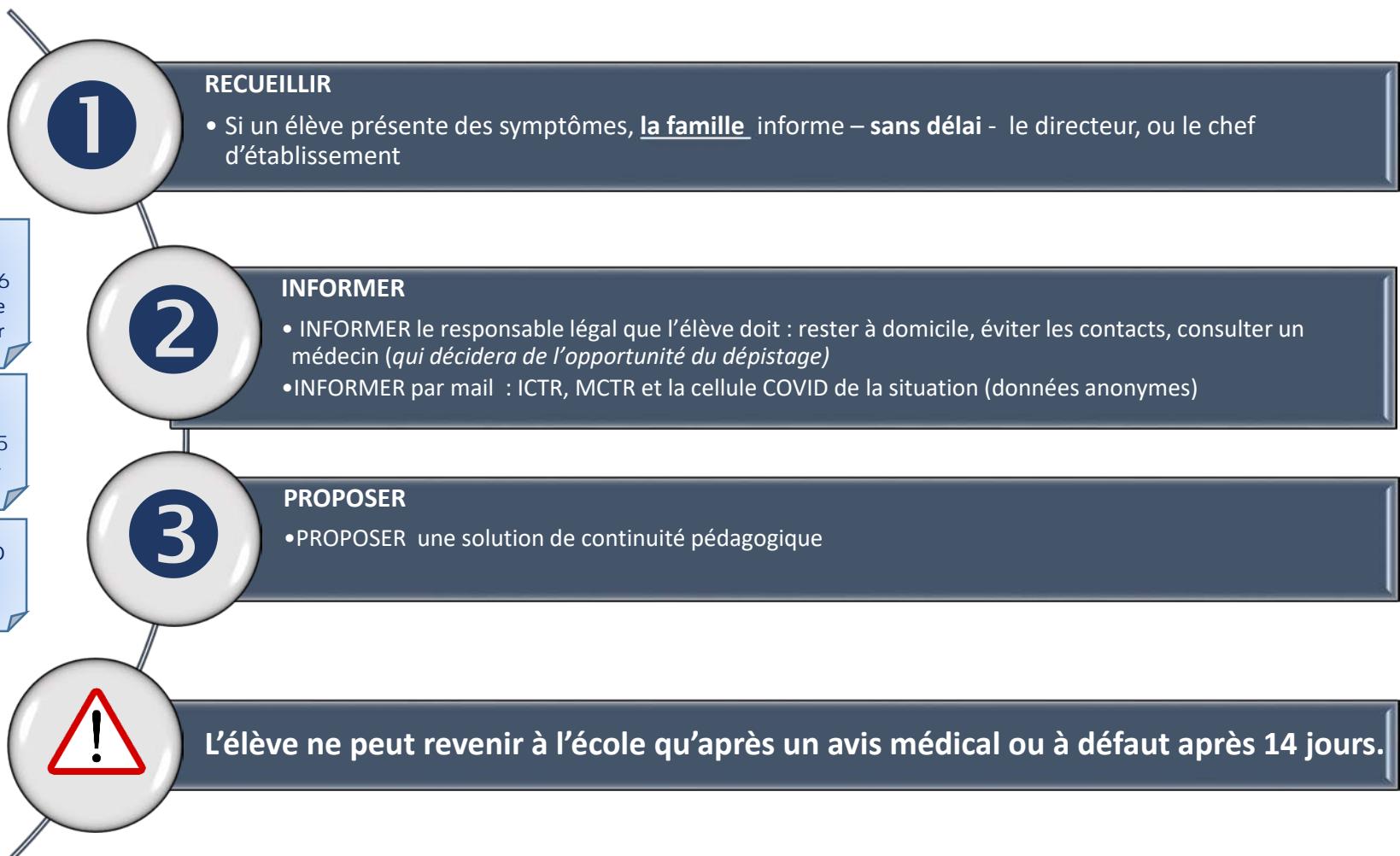
Un ELEVE présente des symptômes évocateurs dans son école ou son établissement scolaire :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicable, douleurs musculaires inexplicables, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.

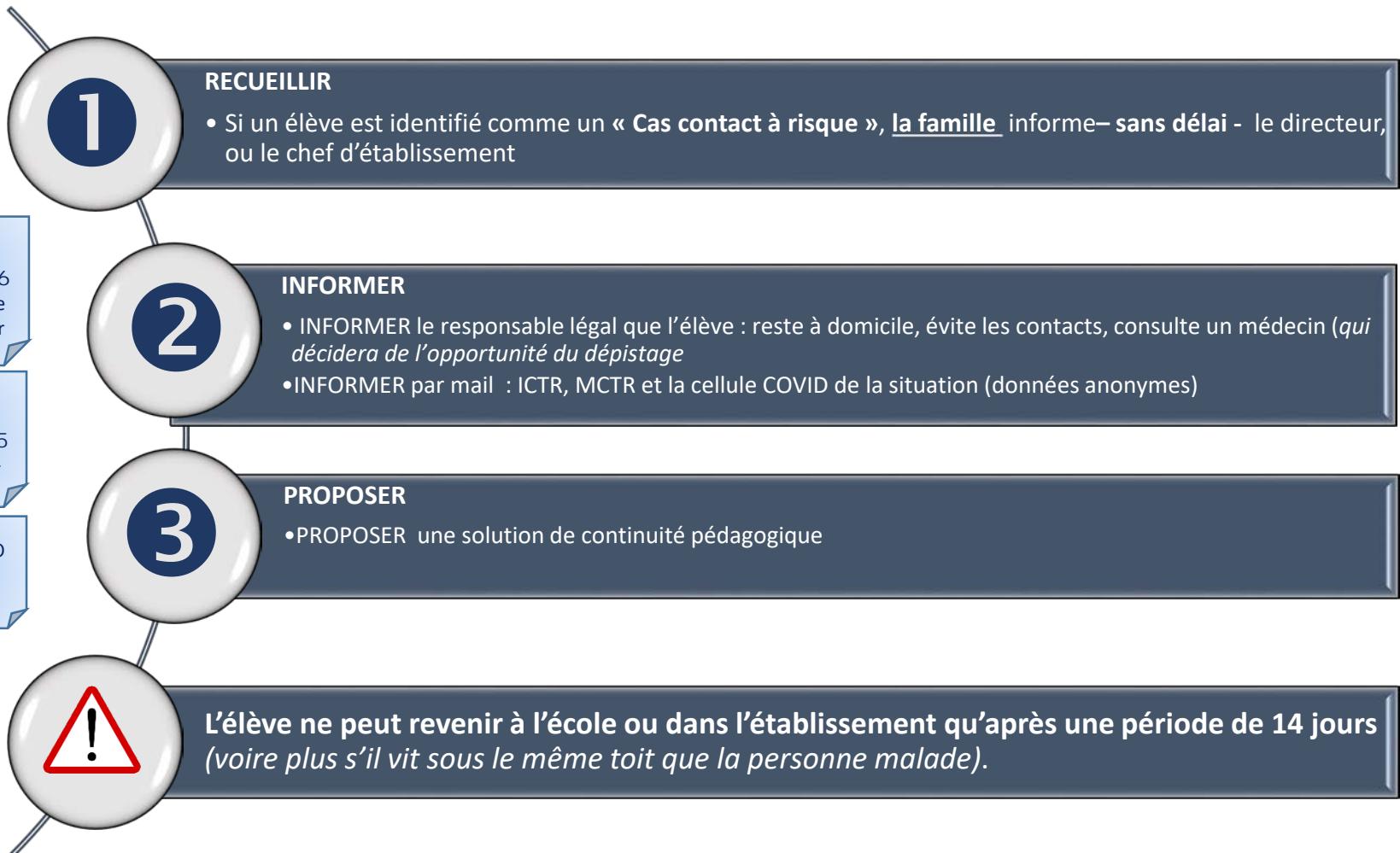


Un ELEVE présente des symptômes évocateurs à la MAISON :

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicable, douleurs musculaires inexplicables, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.



Un ELEVE est identifié comme un « Cas contact à risque » de COVID19



1

RECUEILLIR

- Si un élève est identifié comme un « Cas confirmé COVID19 », la famille informe – sans délai – le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER immédiatement (par téléphone) l'infirmière CTR et/ou le médecin CTR et la cellule COVID (par mail des données anonymes).
- INFORMER le responsable légal que l'élève ne doit pas retourner à l'école ou dans l'établissement avant le délai défini par son médecin (au plus tôt après le test).

MCTR
Dr Delattre
06.96.36.71.66
Catherine.Delattre
@ac-martinique.fr

ICTR
D. Brieu
06.96.32.28.25
ce.infirmiere@ac-martinique.fr

Cellule COVID
cellulecovid@ac-martinique.fr

3

ELABORER

- ELABORER - avec le personnel de santé - la liste des personnes (élèves et personnels) susceptibles d'avoir été en contact avec le cas confirmé.
- ENVOYER la liste à ICTR et MCTR lesquelles transmettent à l'ARS
- INFORMER par mail : à la cellule COVID un point de situation (données anonymes)

4

INFORMER

- INFORMER tous les personnels et toutes les familles de la situation
- INFORMER les personnels et les élèves de la liste de : rester chez eux – réaliser le test (ordonnance délivrée par médecin traitant)



Les personnes de la liste ne peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 14 jours.

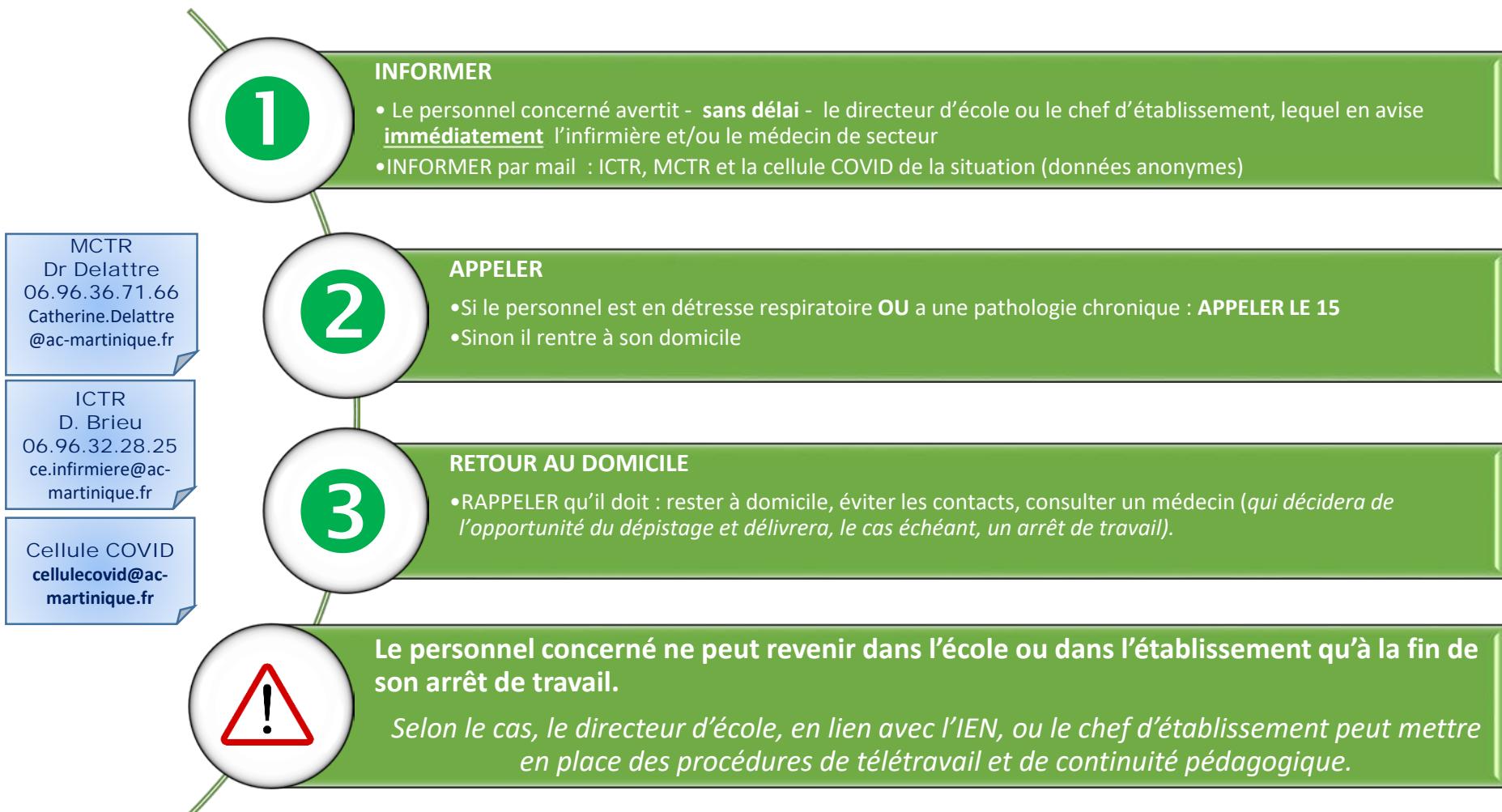
À partir de 3 cas confirmés :

- **dans des classes différentes d'un même niveau** ⇒ possibilité de fermeture du niveau
- **dans des classes et niveaux différents** ⇒ possibilité de fermeture de l'école ou de l'établissement

Un PERSONNEL présente des symptômes évocateurs dans son école ou son établissement scolaire :

COVID-19

Toux avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexplicable, douleurs musculaires inexplicables, maux de tête inhabituels, diminution du goût ou de l'odorat, diarrhée.



Un PERSONNEL est identifié comme un « Cas contact à risque » de COVID19



Un PERSONNEL est un « Cas confirmé » de COVID19

1

RECUÉILLIR

- Si un personnel est identifié comme un « **Cas confirmé COVID19** », il informe le directeur, ou le chef d'établissement

2

INFORMER

- INFORMER – immédiatement – (par téléphone) ICTR, MCTR et la cellule COVID par mail de la situation (données anonymes).
- INFORMER le personnel concerné qu'il ne doit pas retourner dans l'école ou l'établissement scolaire avant le délai défini par son médecin (au plus tôt après les résultats du test).

3

ELABORER

- ELABORER - avec le personnel de santé - la liste des personnes (élèves et personnels) susceptibles d'avoir été en contact avec le cas confirmé.
- ENVOYER la liste à ICTR et MCTR lesquelles transmettent à l'ARS
- INFORMER par mail à la cellule COVID un point de situation (données anonymes)

4

INFORMER

- INFORMER tous les personnels et toutes les familles de la situation
- INFORMER les personnels et les élèves de la liste de : rester chez eux – réaliser le test (ordonnance délivrée par médecin traitant)



Les personnes de la liste ne peuvent revenir à l'école ou dans l'établissement qu'après un délai de 14 jours.

À partir de 3 cas confirmés parmi les personnels :

⇒ possibilité de fermeture totale ou partielle de l'école ou de l'établissement